



**A l'attention de :** Monsieur le Président de la Région Bretagne,  
M. Pierrick Massiot

**Objet :** Votre courrier du 21 novembre au Parlement Européen  
sur la pêche profonde

A Rennes, le 6 décembre 2013

Monsieur,

Dans une lettre datée du 21 novembre, adressée aux députés européens français, vous tentez de les dissuader de voter en faveur de l'interdiction du chalutage de fond (en dessous de 600 mètres de profondeur, et au chalut ou au filet maillant, les autres techniques restant autorisées en dessous de 600 mètres).

Voilà pourtant plus d'un an que la Commission Européenne a proposé ce projet de règlement, s'appuyant sur de nombreuses études scientifiques pour étayer cette interdiction progressive du chalutage de fond et la reconversion des navires, grâce aux subventions européennes.

Comme vous le savez, le vote au parlement européen aura enfin lieu dans quelques jours, le 10 décembre prochain.

Nous partageons votre inquiétude concernant l'emploi lié à la pêche dans notre région. Cependant, cette inquiétude légitime semble bien mal documentée, que ce soit sur les aspects socio-économiques de la pêche au chalut profond ou sur ses conséquences environnementales.

**En effet, la pêche au chalut profond est bien, de toutes les techniques de pêche, celle qui est la moins pourvoyeuse d'emplois, par tonne de poissons pêchés.**

Ainsi, le nombre d'emplois concernés par l'interdiction de cette pêche en France serait au maximum de 112 équivalents temps pleins en mer, répartis entre 3 armateurs, 2 en Bretagne (Scapêche à Lorient et Dhellemmes, désormais hollandais, à Concarneau) et 1 à Boulogne sur Mer (Euronor, devenu hollandais, islandais et britannique).

De même, parmi les dernières études socio-économiques parues sur ce sujet, celle de la New Economic Foundation (novembre 2013) estime que la reconversion des navires de ces 3 armateurs pourrait générer 6 fois plus d'emplois qu'à l'heure actuelle. C'est justement cette reconversion de la flotte profonde que propose le règlement européen que vous combattez.

Quand aux conséquences environnementales du chalutage profond, **vos déclarations (reprises ci-dessous) se relèvent toutes être des contre-vérités.**

➤ *"La pêche d'eau profonde est l'activité de pêche la plus encadrée au niveau européen"*

**Ce n'est pas exact:** Entre 2002 et 2011, 60% des quotas fixés pour les espèces profondes étaient supérieurs aux avis scientifiques, et dans 50% des cas, les captures ont ensuite dépassé les quotas fixés. Dans les cas d'excès, les captures ont été en moyenne 3,5 fois plus élevées que le quota décidé, mais parfois, elles ont été jusqu'à 28 fois supérieures au quota approuvé par le Conseil des Ministres (étude de Sébastien Villasante dans *Ocean & Coastal Management*, 2012).

➤ *"Les espèces les plus fragiles ne sont plus pêchées".*

**C'est faux.** Les espèces les plus fragiles sont toujours pêchées sous forme de prise annexe. Ces prises accessoires, rejetées mortes à la mer représentent de 25 à 30% du total des captures. Parmi elles, le mullet noir. En 2002, le stock de mullet noir était tombé à 6% de ce qu'il était en 1980, c'est-à-dire qu'il avait quasi-disparu d'Atlantique Nord (dans *Nature*, revue internationale, article de *Les Watling*, 5 septembre 2013).

- *"Les stocks d'eau profonde sont mieux connus. Les principales espèces ciblées sont moins vulnérables que ce qu'il était admis auparavant"*

**C'est tout à fait faux:** sur les 54 espèces d'eau profonde concernées par le projet de règlement européen, on ne dispose d'aucune donnée sur 26 espèces. Pour 21 autres espèces, on dispose de données: leur stock est épuisé. Reste seulement 3 espèces pour lesquelles les scientifiques estiment que le stock est en bon état. Mais les chercheurs appellent à la prudence car les estimations de biomasses peuvent être biaisées étant issues des données de captures des navires et non issues des données scientifiques.

- *"Selon les scientifiques, les principales espèces de grand fond se reconstituent... Cette amélioration de l'état de la ressource montre clairement que les effets d'une gestion appropriée peuvent se ressentir rapidement"*

**C'est faux.** Même l'Ifremer qui jusqu'ici, contre toute évidence, ne remettait pas en cause le chalutage profond, le fait aujourd'hui par la voix de son directeur, Patrick Vincent: "Les connaissances sont insuffisantes". Pour les 3 espèces privilégiées (grenadier, sabre et lingue bleue), on est "conduit vers la durabilité "mais "à un horizon indéterminé", a-t-il enfin admis le 26 novembre devant les députés français à l'Assemblée Nationale.

- *"Les techniques de pêche ont fortement évolué et des progrès constants sur les chaluts et filets maillants se poursuivent permettant (...) un impact moindre sur les fonds par les chaluts"*

Le chalutage profond détruit tout sur son passage, laissant derrière lui un désert marin. Il n'est pas rare que les chaluts remontent des coraux millénaires de plusieurs tonnes et les rejettent morts par dessus bord.

Cette pêche, qui n'existait pas en France au début des années 1980, est une aberration économique et écologique. Il est grand temps de mettre un terme à cette pratique qui ne fait pas honneur à notre région.

**Pour cela, il faut du courage.** Le courage de dire la vérité aux salariés concernés par cette industrie: **"nous, les pouvoirs publics qui avons subventionné vos armateurs pendant 3 décennies, nous nous sommes trompés, mais nous allons corriger notre erreur"**.

Le courage de ne pas se laisser manipuler par les lobbyistes de la dite industrie (notamment Blue Fish). Leurs argumentaires sont fondés sur des contre-vérités et des chiffres imaginaires, mais sont assénés, certes, avec beaucoup d'aplomb.

**Nous sommes meurtris de voir que le Président de notre région reprend mot pour mot des propos aussi manifestement faux. Nous trouvons inacceptable que vous utilisiez votre position pour écrire des choses parfaitement inexactes aux eurodéputés.**

**Nous, militants associatifs et citoyens bretons, sommes indignés qu'autant d'argent et d'énergie soient dépensés pour défendre un modèle de pêche marginal et ravageur. Nous, militants associatifs et citoyens bretons, demandons que cet argent et cette énergie soient mis au service des pêcheurs artisans. Ce sont eux qui portent l'avenir de la pêche en Bretagne.**

En espérant que vous entendiez raison et, à défaut, la volonté des Bretons, nous vous remercions, Monsieur, de l'attention que vous aurez portée à notre courrier.

Sincères salutations,

**Le groupe local de Greenpeace à Rennes**  
Maison de la consommation et de l'environnement,  
48 BD Magenta 35000 Rennes